

ALFRED REBOUX

JOURNAL DU NORD

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A ROUBAIX, aux bureaux du journal.

ROUBAIX, LE 6 JUIN 1881

BULLETIN DU JOUR

Si la presse conservatrice n'est pas tendre pour le cabinet Ferry, les organes républicains ne laissent pas non plus d'apprécier avec une extrême sévérité l'attitude agitée, l'activité bouillonnante de nos ministres, et l'aveuglement avec lequel ceux-ci ont subi, dans l'incident tunisien, l'influence du chancelier de l'Empire allemand.

La Nouvelle Revue, dont personne assurément ne sera tenté de contester les tendances franchement républicaines, se distingue au premier rang des organes qui incriminent le rôle du ministère à l'étranger, et lui reprochent d'avoir compromis de la façon la plus impolitique et la plus malhabile nos bons rapports avec une puissance amie. « M. Waddington était, dit l'organe de Mme Adam, le commis de lord Beaconsfield. M. Barthélemy Saint-Hilaire, au contraire, s'est fait le commis de M. de Bismarck. En nous poussant à Tunis, le chancelier à la main de fer cherchait à river au pied de la France une Bosnie et une Herzégovine, et à nous brouiller avec l'Italie... M. Saint-Hilaire, dans la question de Tunis, a donc réalisé encore une fois les vœux de M. de Bismarck. Il les a même dépassés, car tout ce qui pouvait ajouter au mécontentement des Italiens, qui voulaient rester les amis de la France, même à travers les affaires tunisiennes, il l'a fait ! »

Il est impossible de mieux apprécier les effets de la transformation de la politique extérieure de la France, et le changement d'orientation déterminé, dans nos relations internationales, par l'aventure tunisienne. Nous nous sommes aliéné l'Italie en nous soumettant à son amour-propre; et nous avons servi les projets de M. de Bismarck, secondé ses vœux, sans que nous puissions espérer, de compromissions si humiliantes pour le patriotisme français, le moindre avantage, la moindre satisfaction pratique.

La conduite de notre gouvernement n'a pas seulement soulevé les censures de la grande majorité de la presse nationale et excitée, en Europe, des défiances dont les journaux de tous les pays du continent se sont faits les interprètes, elle a encore provoqué, de l'autre côté de l'Océan, de la part d'organes impartiaux et absolument désintéressés dans la question, des critiques d'une extrême vivacité.

Les journaux de New-York insistent particulièrement sur la duplicité du gouvernement français, sur les moyens qu'il a employés pour engager le pays dans une aventure qui répugnait profondément à celui-ci, sur les subtilités équivoques et les interprétations forcées, excessives auxquelles le cabinet a eu recours, dès le début, pour échapper au contrôle des Chambres et se passer d'une approbation que le Parlement lui aurait refusée. « Le gouvernement français, dit la Tribune de New-York, aurait pu s'assurer tous ces avantages sans dissimulation et sans prévarication. La morale de la diplomatie républicaine aurait pu s'épargner le reproche de fourberie et de duplicité. Il n'était pas seulement de mauvaise foi, il était tout à fait inutile pour le gouvernement de désavouer l'intention de faire justement ce qui a été fait. »

« Si la presse américaine, qui entend tout autrement que les radicaux opportunistes la dignité et la sincérité républicaines, flétrit, comme on le voit, avec une extrême énergie, les menées du cabinet de Paris; elle s'indigne également de la façon dont les représentants du gouvernement français ont conduit, les négociations avec le bey de Tunis: « Il y a une affreuse ironie, dit le World, dans la dépêche officielle disant que le bey a traité le général Bréart avec « la plus grande courtoisie » et qu'il a même signé le traité une heure avant l'expiration du temps qu'on lui avait accordé pour l'examiner. Considérant que les forces de Bréart étaient aux por- »

tes de son palais, que d'autres brigades étaient presque à portée de fusil de la ville, et que la fuite à Kerouan, la ville sainte, où, dans une extrémité désespérée, il aurait pu proclamer une guerre sainte, était impossible, l'acceptation du traité par Mohammed-el-Sadock était aussi libre que l'a été, il y a dix ans, l'acceptation par la France des conditions de Bismarck. » Nous avions fait les mêmes réflexions, au lendemain de la signature du traité du 12 mai. Nous avions protesté contre l'attitude des hommes qui, après avoir, au temps du trop fameux gouvernement de la défense nationale, livré le tiers de la France à l'étranger, semblaient ne vouloir conquérir la Tunisie que pour décourager les espérances des patriotes et sanctionner, à la face de l'Europe, moins surprise encore que révoltée, le fait accompli en Alsace-Lorraine!

UNE LETTRE DE M. DEVÈS

M. Devès, président du groupe de la gauche républicaine de la Chambre, Terre-Neuve ordinaire et extraordinaire du cabinet, adresse au *Nati mal* une lettre amphigourique sur les motifs qui lui ont fait repousser la proposition de M. Barodet, tendant à la révision de la Constitution.

Autant qu'il est possible de comprendre ce qu'il veut dire, M. Devès n'a pas voté la proposition de révision, non point seulement pour ne pas soulever une de ces crises ministérielles où il est obligé de jouer le pénible rôle de sauveur, non point seulement pour ne pas encourir le reproche d'inopportunité en agitant une pareille question à la fin de la législature et à la veille des élections générales, mais surtout à cause de la composition hétérogène de la coalition révisionniste!

Ce n'est pas qu'il ne soit partisan du rajournement d'une Constitution, qui vient de traverser son cinquième printemps! Il estime, au contraire, qu'il n'est que temps. Mais il ne saurait souffrir que son hermine soit souillée par le contact de la droite. Il faut que la coalition soit républicaine sans mélange.

Pour contempler ce phénomène, il devra attendre que la droite ne possède plus un siège au Parlement; car il est de toute évidence qu'elle ne manquera pas l'occasion de s'associer à tout projet de révision, puisque son intérêt, sans parler de l'intérêt du pays, est de sortir de ce régime: de sorte qu'il y aura tous jours de l'eau dans le vin qu'il prétend boire pur.

Mais sait-on qu'elle est celle des institutions constitutionnelles qu'il proclame urgent de réviser? C'est le Sénat. Ils ne veulent pas le supprimer, si l'on en croit ses explications pleines de réticences. Il n'entend que l'améliorer. En quel sens? « Il convient de donner au Sénat une base plus large et plus démocratique. »

Lorsque le Sénat se recrutera à une source plus voisine du suffrage universel, d'où découle la Chambre, il aura encore bien moins de raisons d'être au yeux des républicains, dont le nombre va toujours croissant, qui prétendent qu'il fait double emploi. C'est ce que ne sait pas voir ce grand pêcheur de ministres.

Mais si la lettre de M. Devès au *National* trahit un homme d'Etat à courte vue et à faible logique, elle a au moins cela de bon qu'elle fait une certaine lumière. Elle montre que le Sénat est condamné à ne plus exister sous sa forme actuelle. Et lorsque le Congrès y touchera, c'est-à-dire, comme on l'annonce, à la prochaine législature, il trouvera plus expédient de le supprimer.

(Paris-Journal).

M. LITRE ET LES LIBRES PENSEURS

— S'il est un spectacle douloureux, on pourrait dire révoltant, c'est celui que vient de donner les libres penseurs, à l'occasion de la mort de M. Littré, soit en appréciant ses derniers moments, soit en assistant à ses obsèques. Singulière manière de comprendre les droits de la libre pensée que celle qui consiste à n'applaudir un homme que, lorsque ses doctrines sont hostiles à l'idée de Dieu, et à l'injurier grossièrement lorsque, la foi se réveille en lui, sa pensée accepte ce qu'elle repoussait autrefois! Hier encore on vantait la vigueur de son esprit; on admirait ses travaux scientifiques pourvu jusqu'à approches de la mort. Mais aujourd'hui tout change dès que, dans le parti, dans la caste des matérialistes, l'on apprend que M. Littré est mort dans des sentiments chrétiens, fait adhésion à la foi catholique. Naguère on n'avait pas assez de louanges pour celui qu'on croyait définitivement acquis à l'athéisme; maintenant on n'a pas assez d'insultes pour le moribond, faisant acte de foi. On injurie son cadavre, on le traiterait volontiers funèbre du ruisseau. On permettrait à M. Littré de ne pas croire en Dieu, on ne lui permet pas d'y croire.

La liberté de sa pensée, on la lui conteste, dès qu'il en use autrement qu'il ne plait aux sectaires de l'athéisme! L'Église s'écrite M. Rochefort, n'aura que son corps, pas même son corps, sa carcasse. Quel respect de la mort et des dernières volontés d'un homme illustre! Devant un semblable langage, l'on est presque tenté de plaindre M. Rochefort assez oubliée de ces douleurs funèbres parmi lesquelles il a passé, pour ne pas lui accorder au moins le respect du silence.

La Justice, non moins violente, s'en prend au vivant. Pour ce journal, M. Littré n'a jamais été qu'un petit esprit noyé dans une accumulation de petits faits, qui ne ressemblent jamais contre le mysticisme chrétien la grande révolte de Voltaire.

Mais s'il en est ainsi, pourquoi alors s'écrier triomphalement: « L'Église meurt, quand elle dit qu'elle a recueilli son âme: elle a pris son honneur sur un cadavre sans défense. » Il faudrait cependant opter entre ces deux assertions, et ne pas représenter tout à la fois M. Littré comme entaché depuis longtemps de demi-catholicisme, et comme un athée endurci dont on vole la conversion.

La violence de ces articles faisait présenter les scènes si hautement scandaleuses qui se sont produites aux obsèques mêmes de M. Littré. En dépit des dernières dispositions testamentaires écrites du défunt, qui avait défendu qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, en dépit de la volonté analogue énergiquement exprimée par la famille, M. le docteur Galopin et M. Wyrouboff n'ont pas craint, le premier, de protester contre l'enterrement religieux de son confrère, le second d'affirmer, devant une famille en deuil, « qu'il n'y avait autre immortalité que l'immortalité sociale ».

C'est qui ressort de ces faits vraiment douloureux, c'est l'esprit d'intolérance qui se marque de plus en plus parmi les libres penseurs, et qui les porte à agir et à parler bien plus en sectaires persécutés qu'en apôtres de la libre pensée. Car enfin, qui dit libre pensée dit examen. Or, l'examen sincère peut aussi bien aboutir à une conviction religieuse profonde qu'à son contraire.

À décider autrement, c'est substituer à la foi religieuse ce qu'on pourrait appeler la foi irréligieuse, c'est faire de l'athéisme une religion qui ne se dispute pas; mais une religion aussi désécarte que l'autre est consolante.

En affectant de rester au dehors de l'église pendant la durée de la cérémonie religieuse, MM. Jules Ferry et Hérodote ont montré une fois de plus combien ils comprennent mal la liberté de conscience. La seule, la vraie liberté de conscience est, en effet, celle qui fait que l'on environne les opinions religieuses ou irréligieuses d'autrui, du même respect dont on veut que ses propres opinions soient environnées. Or, en agissant comme ils ont fait, MM. Ferry et Hérodote ne respectent en réalité que les opinions irréligieuses. Que tout le monde agisse comme eux et les mariages, les enterrements deviendront des manifestations de sectaires, au lieu d'être l'exercice pur et simple de la liberté de conscience.

A SAUMUR

On se rappelle l'incident de Saumur autour duquel les journaux ont mené tant de tapage. Cet incident vient d'avoir son corollaire. M. Schnerb, aujourd'hui préfet de Maine-et-Loire, autrefois bonapartiste enragé, était en tournée de révision à Saumur, il y a quelques jours. Des réceptions officielles eurent lieu à cette occasion dans les salons de la sous-préfecture.

Les officiers de l'École de cavalerie s'y rendirent, ayant à leur tête M. le colonel des Roys. Dès qu'il eut salué M. le préfet, le colonel, avec une franchise toute militaire, lui adressa les paroles suivantes: « Monsieur le préfet, en vertu d'un congé régulièrement accordé par le ministre de la guerre, je devais quitter l'école il y a deux jours. En apprenant votre arrivée, monsieur le préfet, j'ai cru devoir ne pas m'absenter afin d'avoir moi-même l'honneur et le plaisir de vous présenter les officiers sous mes ordres. »

Certes, voilà qui était court et correct. Mais courtoisie et correction sont qualités inconnues aux fonctionnaires républicains, et l'ancien directeur de *Paris-Caprice* crut devoir jouer en maître d'école et adresser aux élèves une *mercuriale*.

À propos de l'incident auquel nous venons de faire allusion. En écoutant cette sortie inattendue, le colonel commandant l'école avait repris une attitude toute militaire, et ce fut d'une voix quelque peu nerveuse qu'il répondit: « Je suis d'autant plus heureux, M. le préfet, de vous trouver ici qu'il est de mon devoir de protester contre les accusations dont les officiers sous mes ordres ont été l'objet. Je dois affirmer qu'aucun officier de l'École de cavalerie n'a été blâmé par l'autorité militaire supérieure au sujet de l'incident auquel vous venez d'allusionner. »

Le lendemain, trois officiers eurent la malchance de ne pas apercevoir le préfet qui les croisa, les uns disant en voiture, d'autres à pied sur un trottoir. Ils ne saluèrent pas.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Années: la ligne... Faits divers: On peut voir à l'Institut...

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.

Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre. Le projet de loi sur les pensions militaires a été discuté hier à la Chambre.